

ECOLE ELEMENTAIRE

18 bis rue Ronsard 41360 St- Amand- Longpre
tél-fax . 02 54 23 09 56
ec-a-saint-amand-longpre@ac-orleans-tours.fr

A COLLER ET A CONSERVER DANS LE CAHIER DE LIAISON

NOTE DE RENTREE DESTINEE AUX PARENTS D' ELEVES
2017-2018

L'équipe enseignante est composée comme suit :

Classe de CP : Mme. Barlatier/ Mme Léger	Direction : M. Marcon
Classe de CP / CE1 : Mme. Pichet	
Classe de CE1/CE2 : Mme Bénali	RASED : Psychologue : Mme. Barillon
Classe de CE2 : Mme. Delpech	
Classe de CE2/CM1 : Mmes Paradis et Abram	Maître E : Mme. Thévenin
Classe de CM1 : M Marcon et Mme Léger (mercredi et jeudi)	
Classe de CM2 : Mme Redouin	
ULIS école : Mme Ricottier, assistée de Mme. Lasneau, AVS	
ZIL : Mme. Derroua	

Documents à retourner au plus vite

● **FICHE ANNUELLE DE RENSEIGNEMENTS ET D AUTORISATIONS.**

La fiche annuelle de renseignements est à remplir avec soin notamment en ce qui concerne les numéros de téléphone de contact.

● **FICHE D'URGENCE : fiche très importante transmise le cas échéant au secours donc merci de bien la remplir et de noter le cas échéant les éventuelles allergies : PENSER A COMMUNIQUER LES CHANGEMENTS QUI INTERVIENDRAIENT AU COURS DE L ANNEE NOTAMMENT LES MODIFICATIONS DE NUMEROS DE TELEPHONE .**

● **ASSURANCE SCOLAIRE :**

En plus de l'assurance Responsabilité Civile, il est important que chaque enfant soit assuré pour les risques individuels (dommages subis). Vous voudrez bien remettre à l'école une attestation d'assurance scolaire au plus vite en vous adressant à votre assureur habituel, ou en contractant une assurance FCPE ou MAE (documents joints).

Ceux qui étaient déjà assurés à la M.A.E. l'an dernier ont déjà reçu les imprimés qui doivent être renvoyés directement à la M.A.E. à Blois, ils recevront en retour une attestation à donner à l'école.

● **COTISATION COOPERATIVE SCOLAIRE :**

La cotisation des familles à la coopérative scolaire permet d'organiser de nombreuses activités tout au long de l'année (intervenants extérieurs, sorties au théâtre ou au cinéma, visites de monuments, participation à des manifestations ou événements, etc.). Elle permet de réduire la participation financière des familles lors des sorties. Elle prend en compte à compter de cette année les cotisations USEP. Les activités Usep permettent aux élèves de participer à des actions sportives de qualité. **Il est demandé 15 euros par élève et 20 euros pour 2 élèves. Chèque à établir au nom de : école élémentaire St Amand**

Fonctionnement de l'école

● **HORAIRE ET JOURS DE CLASSE**

Le matin, les cours ont lieu de 9h00 à 12h00, l'après-midi de 13h30 à 16h00 (15h45 le vendredi) et le mercredi de 9h00 à 11h15.

L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h50 et 13h20. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture et après l'heure de sortie.

L'accès aux locaux et en particulier aux classes n'est autorisé qu'en présence de l'enseignant

● **ENTREES, SORTIES et SECURITE**

Dans le cadre du plan vigipirate en cours une attention toute particulière est exigée aux abords de l'école : merci d'éviter les attroupements et n'hésitez pas à signaler tout comportement suspect ou inhabituel des personnes aux abords de l'école.

Aucun véhicule ne peut stationner devant l'école

La responsabilité des enseignants est limitée à l'enceinte de l'école et ne s'exerce pas sur la voie publique. Aux heures de sortie, les élèves sont replacés sous l'autorité de leurs parents ou représentants désignés ou bien ils sont placés sous la responsabilité du SIVOS (garderie).

L'accès bus (passage avec sens interdit) est exclusivement réservé aux bus et au service : les déposes garderie sont interdites ainsi que les accès à pied. Tout véhicule empruntant ce passage sur le temps scolaire sera signalé aux services de gendarmerie.

- **ABSENCES :**

En cas d'absence de votre enfant vous devez nous avertir au plus vite (par téléphone ou mail puis confirmer obligatoirement par écrit (mot des parents ou certificat médical). Toute absence doit être justifiée. Les absences non justifiées et trop nombreuses dans le mois(à partir de 4 demi-journées) sont signalées à l'inspection académique. Dans un soucis de sécurité, les familles d'élève absent seront appelées le matin si aucun signalement n'est fait à l'école.

- **MEDICAMENTS:** Il est rappelé que les enfants ne doivent pas apporter de médicaments à l'école. **De manière exceptionnelle et ponctuelle, l'enseignant peut donner le traitement en cours à l'enfant uniquement avec l'ordonnance et l'autorisation écrite des parents mais ce n'est pas une obligation.** Dans ce cas les médicaments sont apportés par les parents et en aucun cas par l'enfant lui même .Les familles sont encouragées à solliciter leur médecin afin qu'il revoie la prescription pour éviter des prises médicamenteuses à l'école.

- **CANTINE SCOLAIRE:**

La cantine scolaire, sous la responsabilité du SIVOS, accueille les enfants lors du midi. Les enfants sont pris en charge par le personnel du SIVOS et propose son propre règlement.

- **RAMASSAGE SCOLAIRE :** les élèves inscrits pour le transport scolaire prendront le car sauf avis contraire écrit et signé des parents à préciser dans le cahier de liaison.

- **LIAISON ECOLE PARENTS :**

Chaque élève dispose d'un cahier de liaison. Ce cahier permet la correspondance entre parents et enseignants. Le cahier de liaison école-famille doit toujours être présent dans le sac de votre enfant. Chaque mot devra être signé. Pour toutes informations confidentielles ou toutes justifications d'absence merci d'utiliser une feuille sous enveloppe adressée au directeur via l'enseignant de la classe. Pour les couples séparés, le cahier devra être signé par les deux parents autant que possible. **Nous vous encourageons à prendre rendez-vous avec les enseignants au besoin et n'hésitez pas à venir me rencontrer notamment les jours de décharge en cas soucis.**

Une réunion ECOLE-SIVOS sera programmée en septembre dans la cantine de l'école.

Les réunions de classe seront communiquées par les enseignants de chaque classe.

- **PARENTS SEPARES :**

Chaque parent a les mêmes droits et devoirs vis-à-vis de l'école. Il est important que toutes les informations liées à la scolarité des élèves soient connues et signées par les deux parents. Les enseignants sont tenus de transmettre aux deux parents les résultats des élèves. Il est aussi important de venir se présenter auprès des enseignants et du directeur si vous êtes parent d'un enfant scolarisé à l'école. Les sorties pendant le temps scolaire sont soumises à l'autorisation du parent chez lequel se trouve l'enfant au moment de la sortie.

ELECTIONS DE PARENTS

Les élections des représentants de parents d'élèves se dérouleront le 13 octobre. Chaque parent est électeur et éligible. Cette représentation est très importante pour le fonctionnement de l'école. Une information plus détaillée vous parviendra dans les semaines suivantes.

Toute l'équipe souhaite une bonne rentrée à toutes les familles !!!

Signatures des parents

Le directeur

Nom : Prénom..... classe

Autorisations parentales valables pour l'année scolaire 2017 2018
Signature des deux parents

Sorties éducatives : J'autorise mon enfant à participer aux sorties éducatives organisées à l'extérieur de l'école pendant les horaires scolaires. En cas de dépassement de ces horaires, une autorisation supplémentaire me sera demandée .

OUI NON

Je peux accompagner lors de sorties (selon mes disponibilités)..... OUI NON
Merci de vous proposer car sans votre présence, les sorties ne peuvent avoir lieu.

Date SIGNATURES :

Photos et vidéos : Dans le cadre des activités de classes, des photographies ou des séquences vidéos des élèves peuvent être réalisées, publiées dans le journal local, le journal de l'école, en classe ou sur le site internet de l'école. J'autorise les enseignants à prendre des photos et/ou vidéos à des fins pédagogiques.

OUI NON

DateSIGNATURES :

Gâteaux et goûters : J'autorise mon enfant à manger les gâteaux élaborés à l'école, apportés par des camarades ou par les enseignants lors d'un anniversaire, d'un goûter de la classe.

OUI NON

DateSIGNATURES :

Nom : Prénom..... classe

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D ELEVES 2017/2018

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Le rôle du comité des parents d'élèves est de vous représenter auprès des élus locaux, des enseignants et de l'Administration, notamment lors des conseils d'école (2 ou 3 réunions par année scolaire).

Les élections se dérouleront le 13 octobre (un vote pour l'école maternelle et un autre vote pour l'école élémentaire).

Nom : Prénom :

Classe(s) de mon (mes) enfant(s) en élémentaire:

- Je suis candidat(e) aux élections des représentants des parents d'élèves de l'école en qualité de :

TITULAIRE

(rayez la mention inutile)

SUPPLEANT

- Je ne suis pas candidat(e).

A :

Le :

Signature :

DOCUMENT A RETOURNER DES QUE POSSIBLE et AVANT LE 21 SEPTEMBRE 2017

UNE REUNION D INFORMATION ET DE SIGNATURE DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE EST PREVUE LE JEUDI 21 SEPTEMBRE A 18H . Les candidats aux élections 2017- 2018 sont invités à y participer.

Je vous remercie par avance de votre présence.

**M Marcon
Directeur**

